COMMUNIQUÉ

Remous au Conseil supérieur de l'éducation (CSE) à propos de la reconnaissance d'écoles privées hors contrat dites "Écoles de production »

Le ministre de l'Éducation Nationale et de la Jeunesse, Gabriel Attal, est venu présider la matinée de ce CSE où siégeait le SNPTES. Après le rappel dans ses propos introductifs de sa vision et de ses priorités pour l'Éducation, dont la presse s'est déjà faite largement l'écho, il a écouté les 27 déclarations préalables et a consacré ensuite un temps pour des échanges oraux, affirmant son attachement au dialogue social et au débat.

Propos aussitôt contredits, l'après-midi même, lorsqu'il s'est agi pour les membres du CSE d'émettre un avis sur la reconnaissance par l'État de 9 écoles de production. Les ministères du travail et de l'Éducation nationale travaillent conjointement sur ce sujet, et le Cabinet du Ministre avait déjà donné son approbation, il n'y avait plus qu'à soumettre l'arrêté à la signature, quel que soit l'avis émis par le CSE.

Dialogue social : peut mieux faire !

C'était sans compter sur la volonté unanime des membres du CSE de ne pas se prononcer en bloc sur ces 9 écoles sans avoir plus d'éléments. En effet ces écoles accueillent des publics fragiles : décrocheurs, élèves allophones etc. et certaines peuvent être soupçonnées d'utiliser ces jeunes comme de la main d'œuvre gratuite, sans leur donner en contrepartie le minimum éducatif requis. Certaines proposent des emplois du temps en « production » de 35 heures, d'autres ne prévoient même pas de cours de français, ou laissent apparaître de graves manquements à la sécurité, toutes choses qu'on ne tolèrerait pas dans l'enseignement public.

À force de débats et au vu de l'unanimité de la protestation, le CSE a obtenu le report de ce texte à la prochaine séance, et a demandé de pouvoir se prononcer non pas sur les 9 écoles en même temps, mais école par école.

Le SNPTES s'est associé à cette démarche, et reconnaît que certaines de ces écoles privées hors contrat, respectueuses des exigences pédagogiques et des élèves, ne répondant pas qu'aux besoins du marché, peuvent être un levier pour donner une seconde chance à des jeunes en grande difficulté sortis du système éducatif. Cependant, il prendra part à toutes démarches exigeant le renforcement des contrôles, plus contraignants avant une reconnaissance par l'État, et réguliers après.

Choisy-Le-Roi, le 13 octobre 2023

SNPTES - 18, rue Chevreul - 94600 Choisy-le-Roi - Tél. : 09 50 36 41 95
Courriel : secretariat@snptes.org - Site web : https ://www.snptes.fr - Espace de discussions : https://forum.snptes.fr